

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOIVRES LES LE MANS (Sarthe)

DATE CONVOCATION

1^{ER} JUIN 2026

DATE D'AFFICHAGE

1^{ER} JUIN 2026

Nombre de conseillers

en exercice : 15

présents : 9

votants : 14

L'AN DEUX MIL VINGT SIX, VENDREDI 5 JUIN A VINGT HEURES, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Martine COUET, Maire.

Etaient présents : M. BARRIER, M. BELFORT, Mme COUET, Mme DESBOIS, Mme FRANSIOLI, M. LECERF, Mme LE DRÉAU, M. OLLIVIER, Mme TIREL

Absents excusés : Mme JODEAU-BELOTTI donne procuration à M. Fabien LECERF
M. DEGOULET donne procuration à Mme Sylvie LE DRÉAU
M. JOUSSE donne procuration à Mme Maud FRANSIOLI
Mme DEMAYA donne procuration à Mme Martine COUET
M. DEVAUX donne procuration à M. Cyrille OLLIVIER

Absent non excusé : M. Miguel FIMIEZ

Secrétaire de séance : Mme Lydia DESBOIS

3. Renouvellement de la convention de fourrière animale

Délibération DE03-05062026

Madame le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le renouvellement annuel de la convention de fourrière animale (accueil et ramassage) avec la société Caniroute du 1^{er} juillet 2026 au 1^{er} juillet 2027.

Le coût annuel du service est de 1,60€ HT/habitant. Le coût n'a pas augmenté par rapport à 2025. La société se charge de la récupération des animaux errants, des frais de prise en charge en fourrière, de la recherche des propriétaires et des soins.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Madame le Maire à renouveler la convention avec Caniroute.

Fait à Voivres-lès-le-Mans
Le 8 juin 2026

Le Maire
Martine COUET

La secrétaire de séance
Lydia DESBOIS

